

FICHE DE RECRUTEMENT

POSTE A PROFIL

Enseignant Référent aux Usages du Numérique (ERUN)

❖ Les missions du poste :

- L'enseignant référent pour les usages du numérique, membre de l'équipe de circonscription, est un enseignant du premier degré possédant une expertise du numérique. Il exerce ses missions sous l'autorité de l'inspecteur de l'éducation nationale en charge d'une circonscription (IEN CCPD). Son action au niveau départemental est coordonnée par l'IEN en charge du numérique. Il travaille en complémentarité avec les conseillers pédagogiques ;
- L'enseignant référent pour les usages du numérique assure ses missions dans le cadre de l'organisation académique, départementale et de circonscription ;
- Par ses compétences et ses missions, il contribue à renforcer, à l'école, le cadre de confiance pour le développement des usages pertinents et responsables du numérique.
- Les missions de l'enseignant référent pour les usages du numérique visent la généralisation de pratiques d'enseignement utilisant des ressources et des services numériques pour l'école. Elles s'articulent autour de trois axes principaux :
 - L'accompagnement des enseignants, des équipes d'écoles et de circonscriptions ;
 - La contribution à la formation des enseignants ;
 - L'aide et le conseil pour la mise en œuvre de la politique éducative.

ACCOMPAGNEMENT DES ECOLES ET DES CIRCONSCRIPTIONS

L'enseignant référent pour les usages du numérique accompagne les équipes pédagogiques des écoles dans la mise en œuvre des usages du numérique dans le cadre des référentiels d'enseignement.

Ses missions consistent notamment à :

- déployer et suivre les ressources et les services numériques ;
- accompagner les enseignants à l'intégration des outils numériques aux pratiques pédagogiques.

Il participe à la mise en œuvre de projets nationaux, académiques ou départementaux dans le domaine du numérique. Il accompagne des projets d'expérimentation ou de déploiement d'équipements, de ressources et de services numériques.

Il assiste les directeurs d'école par des apports pratiques et techniques sur des outils et services numériques utilisés pour la gestion pédagogique et administrative.

Il soutient les équipes de circonscription dans l'utilisation des outils numériques de gestion et de pilotage.

CONTRIBUTION A LA FORMATION DES ENSEIGNANTS

Au regard de son expertise ou de sa certification professionnelle, l'enseignant référent pour les usages du numérique contribue à mettre en œuvre des actions de formation.

Il met les outils numériques et les parcours à distance au service de la généralisation de pratiques pédagogiques avec le numérique.

Il participe à l'accompagnement des enseignants qui s'engagent dans la préparation de certifications professionnelles.

AIDE ET CONSEIL POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE EDUCATIVE

Selon les besoins et l'articulation avec les enjeux nationaux et territoriaux, l'enseignant référent pour les usages du numérique apporte une aide à la décision et une expertise à l'IEN, aux équipes pédagogiques des écoles, aux représentants des collectivités territoriales.

En s'appuyant sur un travail de veille, il apporte aide et conseil notamment sur :

- le suivi et l'accompagnement de la mise en œuvre des orientations de la politique éducative, en cohérence avec le pilotage de l'IEN ;
- les modalités d'équipement et de maintenance ;
- le choix des ressources et services numériques ;
- les aspects juridiques et déontologiques ;
- le recensement et la diffusion, en lien avec l'IEN, des pratiques et des démarches pédagogiques efficaces avec le numérique.

❖ Compétences attendues :

Est attendu de l'ERUN :

- un travail collaboratif avec la circonscription et l'équipe départementale des ERUN ;
- des qualités relationnelles pour impulser et suivre des projets avec des partenaires (communes, éditeurs...);
- une expérience en matière d'usages pédagogiques du numérique avec les élèves ;
- des capacités à produire, partager et mutualiser des documents, informations et ressources
- des qualités d'écoute, de confidentialité.

Le CAFIPEMF sera apprécié pour mener à bien l'ensemble des missions.

❖ Conditions pour postuler (courrier de motivation, CV...) :

Formulaire à compléter et à joindre avec le CV et la lettre de motivation à transmettre via le formulaire COLIBRIS.

Le poste est à 100%

Après vérification des conditions d'accès au poste (compétences et/ou qualifications requises et/ou ancienneté...), le recrutement se fait par une commission qui émettra un classement (1, 2, 3, 4...) des candidats.

Le rang 1 détermine le candidat qui sera affecté sur le poste. La détention du CAFIPEMF permet l'affectation à titre définitif ou à titre provisoire.

❖ Constitution de la commission d'entretien :

La composition ci-après est donnée à titre indicatif : un inspecteur de circonscription, le CPD numérique, l'inspecteur en charge du dossier du numérique pour le département